

## RAPPORT MORAL AG SDPPR31 9 AVRIL 2025

Que peut-on dire de la Propriété Privée Rurale et plus particulièrement de notre syndicat:

- Nous sommes connus de certains.
- Méconnus ou oubliés par d'autres.
- Inconnus pour un plus grand nombre.

Ce constat donne de l'espoir: nous ne pouvons que progresser.

Malgré cela, nous sommes respectés pour notre vision de l'espace rural et pour nos projections vers l'avenir.

Certes, nous gênons ceux qui réfléchissent à court terme et qui se bornent à l'exploitation des espaces afin de produire au maximum des possibilités et non à l'optimum.

Pourtant le Propriétaire est garant du patrimoine rural dans la durée, il dynamise l'économie locale, il participe à l'harmonie des territoires.

Le propriétaire doit ou devrait être en symbiose et en complémentarité avec l'exploitant; ce n'est pas toujours le cas.

On pourrait créer la Chambre des Propriétaires Ruraux ( je plaisante, il y a bien assez de structures en France). Plus sérieusement, les propriétaires ruraux devraient être mieux reconnus au sein des chambres d'agriculture, ne serait-ce que par leur représentation, d'autant plus qu'ils en financent plus de 35%.

Réfléchissons maintenant sur quelques idées et réalités:

- la production agricole.
- la gestion qualitative et environnementale des espaces.
- la transmission des espaces agricoles et forestiers.
- l'installation des jeunes et le renouvellement des générations.

- l'investissement à long terme.
- les installations d'agrivoltaïsme.

Autant de sujets ou la décision du propriétaire est aussi pertinente qu'indispensable.

Prenons quelques instants pour évoquer deux sujets capitaux:

Le premier:

- Dans les dix prochaines années 10 millions d'hectares vont changer de mains; les propriétaires comme les exploitants sont concernés afin d'assurer la pérennité dans la gestion de l'espace comme dans la production agricole.

Une fois ce constat fait, nous devons mettre les outils adaptés à cet enjeu primordial. Je pourrai en parler mais je n'en dis pas plus, le député Jean Terlier nous parlera de ses propositions.

Le deuxième:

Faut-il que l'exploitant soit obligatoirement propriétaire du foncier: Bien sur que Non. On devrait comparer l'exploitant qui vit de sa production comme le commerçant vit de son commerce.

Le poids du foncier handicape l'exploitant dans la réalité économique de son entreprise.

La solution serait de favoriser l'investissement par une libéralisation des prix du foncier, le rendant de fait attractif.

Vous allez me dire, l'exploitant ne pourra pas acheter: cela n'est pas indispensable, nous l'avons évoqué plus haut.

Il faut protéger l'exploitant: celui-ci est protégé pas les arrêtés préfectoraux qui encadrent le prix des fermages.

Dans la situation actuelle, avec des prix bloqués, l'exploitant qui achète du foncier fragilise son exploitation et de plus s'appauvrit à long terme du fait notamment de l'inflation.

Avec des prix libres, l'investissement de départ prendra de la valeur pour l'exploitant qui sera devenu propriétaire.

Quelques rappels pratiques:

- Quotidiennement, votre syndicat (grâce à des bénévoles que je remercie) vous représente et vous défend dans plus d'une centaine de réunions: cdepenaf, safer, tribunal des baux ruraux, chambre d'agriculture, commission fiscale, cdoa etc.
- Est-il utile de redire que l'essentiel de notre communication passe par notre site internet: [propriete-rurale31.com](http://propriete-rurale31.com).
- Nous éditons une revue au niveau national: n'hésitez pas à vous abonner.
- le montant de votre cotisation intègre une assurance RC propriétaire à condition de nous fournir la surface de votre propriété.

Je finirai mon intervention par la phrase de Sénèque:

Ce n'est pas parce que les choses sont difficiles que nous n'osons pas, c'est parce que nous n'osons pas que les choses sont difficiles.

Osez, Osons défendre et valoriser la Propriété Privée Rurale dans l'intérêt du plus grand nombre.